



Commune de Granges

RAPPORT FINANCIER

Objet Immeuble de la Croix-Blanche – Changement du chauffage

But Nouvelle installation de chauffage conforme à la loi sur l'énergie

Le chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche est arrivé en fin de vie. Les réparations deviennent très conséquentes et il est maintenant urgent de le remplacer.

Durant l'été 2020, une analyse pour un chauffage à distance au centre du village a été effectuée par un bureau d'ingénieurs, mais la configuration des lieux ne s'y prête pas. De ce fait, cette solution serait beaucoup trop coûteuse.

La possibilité de coupler le chauffage pour les deux bâtiments communaux (Croix-Blanche et futur bâtiment Léchère 2B) a également été étudiée, mais les contraintes techniques ne sont pas réalisables. Un chauffage par bâtiment est donc prévu.

Selon le règlement sur l'énergie (art. 35 al. 1), les bâtiments appartenant à l'Etat et aux communes sont équipés, de façon optimale, d'installations de chauffage et de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et de manière économiquement supportable.

L'option actuellement retenue est l'installation d'une pompe à chaleur air-eau :

Nouveau chauffage avec pompe à chaleur air-eau	124 000.00
Analyse CECB+ obligatoire pour la demande de subventions	1 000.00
Subventions énergétiques des bâtiments du programme bâtiments	12 000
Coût total	113 000.00

Plan de financement:

A charge du budget d'investissement 2021, financé par un emprunt bancaire

(poste 943.503.00)

Frais financiers:

2021	Intérêts (6 mois)	1.0%	1.0%	113 000	565.00
	Total frais financiers 2021				620.00
Dès 2022	Intérêts	1.0%	1.0%	113 000	1 130.00
	Amortissement	15%	15%	113 000	16 950.00
	Total frais financiers dès 2022				18 080.00